

VOIRIE ET ACCESSIBILITE



La rue de la briqueterie, vous connaissez ?

La rue de la briqueterie est la rue qui a été refaite entre juillet et novembre 2019. Un bien beau chantier, novateur (La Dépêche du 27/09/2019), de 878 000 euros (page facebook de la mairie du 08/11/2019).

Effectivement, la chaussée est belle, le trottoir sécurisant et l'éclairage présent.

Mais il y a un problème - non - en fait, 4 problèmes. Il s'agit des lampadaires implantés sur le trottoir de façon quelque peu aléatoire et surprenante.

La réglementation en vigueur (décret n°2006-1658 du 21/12/2006 ; arrêté du 15/01/2007 modifié par l'arrêté du 18/09/2012 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées) prescrit une largeur de trottoir d'1,40 m. Celle-ci peut être réduite à 1,20 m dans certaines situations et s'applique à toute voirie en cours de rénovation. L'objectif est de laisser le passage à un fauteuil roulant de 0,90 m.



Au vu des photos, cela nous paraît bien compromis. Nous avons mesuré, et seul un lampadaire sur les 5 autorise le passage d'un fauteuil roulant. L'espace entre les lampadaires et le bord du trottoir est de moins de 0,90 m. Dommage pour un chantier réceptionné en novembre 2019.

L'association APAJH « invite les candidats républicains à s'engager de façon déterminée pour l'accessibilité universelle qui permet de garantir l'égalité des droits pour tous les citoyens ». Le pacte handicap comprend 5 engagements dont le fait d'« être garant de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive ». Dont acte.

